

Groupe de Travail n° 1

Ouest de l'Écosse et Approches occidentales

Jeudi 23 avril 2015

09:00 – 10:30

Parc des expositions de Bilbao, Bilbao

Résumé des Recommandations et Actions

Président : John Anderson
Rapporteur : Debbie Crockard

Résumé des Actions

Action 1 : Irene Kingma transmettra le document Seafish à l'ensemble du groupe (action terminée).

Action 2 : Eibhlín O'Sullivan continuera de suivre les travaux sur les raies et rajidés avec les scientifiques compétents et terminera les travaux en priorité, elle présentera un rapport lors de la prochaine réunion.

Action 3 : Une extension du groupe de rédaction pour mettre sur pied une matrice avec les détails de survie par pour chaque unité fonctionnelle de Langoustine, fournissant les questions détaillées sur le thème de la capacité de survie (action terminée).

Action 4 : Le groupe devra envisager comment améliorer l'organisation et la production de réponse aux consultations de la Commission (action terminée).

1. Accueil

Le Président du GT1, John Anderson, Souhaite la bienvenue aux membres et aux participants à la réunion. Comme le nouveaux Président du GT1, M. Anderson se présente. La liste complète des participants est en annexe de ce compte rendu.

- Michael Keatinge, Francis O'Donnell, Alan McCulla et Jacques Pichon se sont excusés de leur absence.
- Bienvenue au nouveau membre du GT1 Marina Le Guru – absente
- Adoption de l'ordre du jour – des modifications sont apportées à l'ordre du jour pour refléter les discussions sur l'Obligation de Débarquement (OD) du Comité Exécutif de la

veille. Un rapide rappel des questions spécifiques de l'OD en zone VI, discussion autour des points de base à considérer à court et à long terme et identification de toutes les recommandations devant être produite avant que les plans de 2016 soient finalisés, ont été ajouté à l'ordre du jour.

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion (Paris, Novembre 2014)
 - Point d'action de la réunion de Paris – Note récapitulative sur le Raie et rajidés en ce qui concerne les espèces uniques.
 - Eibhlín O'Sullivan a dit qu'elle était toujours en attente des informations des scientifiques irlandais. Ce sera la priorité des deux prochains mois. Irene Kingma a suggéré que la vue d'ensemble produite par Seafish en 2014 puisse fournir un aperçu utile et est heureuse de la partager avec ce groupe. Mme O'Sullivan confirme que le travail est spécifique à une zone de reproduction et qu'il était demandé d'exécuter les plans de gestion mais elle confirme que le document de Seafish sera utile.

Action 1 : Irene Kingma transmettra le document Seafish à l'ensemble du groupe.

Action 2 : Eibhlín O'Sullivan continuera de suivre les travaux avec les scientifiques compétents et terminera les travaux en priorité, elle présentera un rapport lors de la prochaine réunion

2. Obligation de Débarquement

La présidence fait un rappel de la situation actuelle au sujet de l'OD avec une attention particulières aux eaux couvertes par le GT1 : zone VI Ouest de l'Écosse et Approches occidentales. Dans sa recommandation au Groupe de Haut Niveau (GHN) de l'EOS, le groupe de rédaction du CCEOS a proposé une approche progressive à l'introduction des 3 groupes identifiés à l'Article 15 de la PCP.

Le 1^{er} groupe est constitué par 2 pêcheries, la pêche de l'églefin, de première importance pour les flottes du RU et Irlandaises, et la pêche de lieu noir, de première importance pour la flotte Française. Ces deux pêcheries sont prévues pour être concernées par l'OD dès la première année. Pour le groupe des Langoustines, seul les Langoustines seront concernées par l'OD en 2016, les autres espèces de poisson blanc de cette pêcherie ne seront pas concernées avant 2019. Les pêcheries Espagnoles, Française et du RU seront également incluses dans l'OD dès 2016.

Le 2nd Groupe de rédaction du CCEOS s'est concentré sur les définitions des pêcheries. L'approche optionnelle a été reconnue par le groupe comme la manière la plus appropriée pour définir les pêcheries dans les Eaux Occidentales Septentrionales, cependant cette approche n'a pas été choisie par le GHN ou la Commission. La présidence donne une description de l'approche optionnelle au GT, en soulignant ses forces et ses faiblesses.

La présidence expose alors quelle définition de pêcheurie semble la plus probable pour la zone VI à partir des informations fournies par la Scottish Fisheries Administration (qui siège aussi bien dans le groupe Technique que dans le Groupe de Haut Niveau des Eaux Occidentales Septentrionales), y compris les informations sur la définition du pourcentage de captures ciblées comme ci-dessous :

- Pour tous les chaluts, si le débarquement d'*espèces gadidés* par navire correspond à plus de 10% du volume de la période de référence (2013-14) le navire devra débarquer toutes les captures d'églefin.
- Pour tous les engins de pêche, si le débarquement par navires comprend plus de 30% de Langoustines, le navire devra débarquer toutes les langoustines.
- Les chaluts de fond à panneau devront débarquer toutes les captures de merlu si le débarquement contient plus de 30% de merlu.

A ce stade il y a un petit point de débat sur la définition des pêcheries ou des phases, cependant la présidence suggère qu'il y a peu à argumenter sur les définitions ou les phases, et souligne que cette information a été demandée de manière urgente pour la mise en place de dérogation de l'OD.

Il ne reste que 2 ou 3 semaines avant de remettre les demandes de dérogation dans le cadre de la capacité de survie et des conditions *de minimis*. L'Écosse a soumis une demande *de minimis* pour les Langoustine capturées par des chaluts de type TR2 à l'ouest de l'Écosse dont la justification est d'éviter la manutention disproportionnée et les coûts pour les industries à terre. Une demande de dérogation pour les capacités de survies a également été remise par l'Écosse pour sa flotte d'engins dormants à Langoustines.

La présidence n'était pas certaine des demandes faite par les autres pays et a suggéré que si une discussion pouvait avoir lieu dans le CC c'était pour faire une demande d'une proposition commune de dérogation, cependant elle a mis en évidence que temps était trop court pour

arriver à des conclusions. Peut-être que est-ce a envisager pour les prochaine vague de phase, si c'est faisable.

En termes de travaux à venir, il est important de prévoir du temps pour étudier les points suivants :

- Approfondissement des définitions des pêcheries
- Augmentation (transferts de rejets)
- Stock a quotas limitants
- TAC zéro pour le cabillaud
- Flexibilité de 9%
- Mesures sélectives qui maintiennent la viabilité
- Conséquences pratiques de la logistique en mer / à terre
- Conformité et contrôle

C'était un rapide résumé du Président sur les questions entourant l'OD et de ce qui a été débattue la veille au Comité Exécutif. Le GT doit maintenant réfléchir à ce qui doit être traité en urgence ou pas.

Sean O'Donoghue : remercie le président pour son résumé et ses directives de travail claires. Il demande s'il peu clarifier quelques points, les informations en sa possession concernant la composition des captures étant légèrement différentes de celles présentées par le Président. Il a notamment précisé que le seul point commun pour l'instant était le seuil de 30% pour les Langoustines et que les points de référence historiques n'avaient pas d'accord final. Il a rajouté que c'était un point qu'il fait éclaircir rapidement. Il a demandé si le président du Comité Exécutif pour apporter un peu de clarté.

M. O'Donoghue a également soulevé la question des stocks transfrontaliers car elle d'importance capital pour les discussions sur phases dans la zone VI. Il y a notamment un point sur le lieu noir et les évaluations associées – nous devrions essayer de faire de évaluations conjointes et d'avancer sur les questions transfrontalières.

M. O'Donoghue a également demandé un éclaircissement au sujet de la situation dans laquelle on est concernés par plusieurs OD – par exemple les captures historiques incluant 10 % d'églefin, 30 % de Langoustines et encore 30 % de merlu. Est-ce que les navires correspondant à plus d'une définition de pêche de l'OD seront sujets à plus d'une Obligation de Débarquement au cours de l'année 1 ?

Il s'est aussi référé à la discussion sur le thème "*de minimis*" en utilisant l'exemple de la Langoustine de la zone VI. Si le "*de minimis*" est accordé pour la langoustine, comment cela fonctionnera en pratique ? Est-ce que chaque État Membre sera autorisé à rejeté 5 % de son

TAC annuel ou bien le calcul sera fait-il fait au niveau UE avec les autorisations de rejets attribuées ultérieurement sur la base de la stabilité relative ?

M. O'Donoghue a de plus soulevé la question de la capacité de survie et le dilemme apporté par l'OD au sujet des Langoustines – qui ne concerne pas seulement la zone VI. Il a montré qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 il y a une réelle possibilité d'augmenter la mortalité des Langoustines comme le montre les prédictions de survies de l'évaluation des stocks. Dans son évaluation des stocks concernés par l'OD, le CIEM a inclus un taux de survie moyen de 20-30%. Cela exigera du bon sens, mais la ligne rouge est que l'OD ne doit pas augmenter la mortalité des poissons – c'est une préoccupation fondamentale.

Le Président a confirmé que l'information qu'il a donnée vient directement du groupe technique de son administration Nationale et qu'il a été informé qu'à ce stade c'était ce qui serait le plus probablement adopté. Il a également confirmé que la possibilité d'avoir jusqu'à trois OD applicable à un seul navire la première année était une préoccupation au même niveau que certain navires pourrai n'être sujet à aucune OD, alors que d'autres en auraient deux ou trois. Il a aussi confirmé que l'approche EM par EM était la seule approche qui répondait à la stabilité relative et enfin que l'augmentation potentielle de la mortalité des Langoustine était également un sujet de préoccupation.

Bertie Armstrong a convenu que les points soulevés par M. O'Donoghue étaient importants. Il a confirmé que la nouvelle information sur la composition des captures fournie par le Président correspondait aux discussions du GHN dont il avait connaissance, cependant il insiste sur le fait qu'aucune décision finale n'ait encore été prise. Pour l'industrie il est essentiel de connaître aussi tôt que possible ce qui arrivera afin de leur permettre de prévoir le futur.

Kévin McDonnell a expliqué qu'il était nécessaire de maintenir la pression sur les EM pour des demandes de survies, il a souligné la frustration que pour calculer l'augmentation de la mortalité, le niveau du taux de survie pourrait être changé.

M. Armstrong a convenu que le bon sens était nécessaire lorsqu'on parlait que survie – toute augmentation du taux de mortalité est inacceptable. Il a suggéré que le nouveau règlement pouvait mener à des préjudices involontaires sur le stock.

Eibhlín O'Sullivan est d'accord pour que l'on nous explique comment il possible de justifier une augmentation de la mortalité au nom de la survie. Il est peut être nécessaire de regarder les Langoustines dans les Unités Fonctionnelles spécifiques, si ce n'est pas déjà le cas, les EM devrai mener des études pour démontrer la survie.

Thierry Guigue a parlé de l'exemple spécifique de la Langoustine où les indices de survie montrent un taux de survie supérieur à 50% dans les chaluts. Il a suggéré que qu'il y aurait des demandes de dérogations pour « grande capacité de survie » déposées par les langoustiniers français des autres zones de pêches visées par les flottes française.

Bertie Armstrong que ce qui pouvait être fait rapidement était de vérifier avec les unités fonctionnelles les informations de survies déjà disponibles.

Sean O'Donoghue a trouvé que c'était une suggestion judicieuse et qu'une valeur spécifique était utilisée mais qu'il pouvait varier en fonction des Unité Fonctionnelles. L'Obligation de Débarquement ne doit pas augmenter la mortalité mais il note que c'est assez inhabituel que le CIEM prenne en compte la survie, comme ce fut le cas de quelques espèces.

Johnny Woodlock a ajouté que de nombreux aspects de la survie des Langoustines, ce serait mieux de demande à la Commission de respecter l'approche de précaution lorsqu'il s'agit de Langoustine pour s'assurer que le taux de mortalité n'augmente pas.

Sean O'Donoghue précise qu'il ne suggère pas d'inventer les valeurs mais de construire un tableau qui montrera les informations disponible. Obliger les pêcheurs à débarquer les Langoustines ayant pour conséquence une augmentation de la mortalité, est inacceptable.

Barrie Deas demande si l'idée de faire un document commun pour voir comment envisager ma gestion de la capacité de survie ou si on fait un tour de table/ Étant donné que le délai est très court, les demandes aux EM ont déjà été envoyées. Il est possible de demander l'accès à ces requêtes et avoir la possibilité d'y ajouter un commentaire. Sommes-nous en train de développer des critères qui peuvent servir à définir la capacité de survie ?

Le Président a indiqué que le temps était court et que le GT devait réfléchir à ce qui était raisonnablement faisable en une ou deux semaines pour avoir une incidence.

Bertie Armstrong a signalé qu'il pouvait être possible de faite une proposition pour le 7 comme ça a déjà été discuté au sein du groupe de rédaction nous pourrions formuler les contributions comme des questions. Le tableau précédemment proposé peut être rapidement construit.

Hugo González a convenu que nous étions tous concerné par le taux de survies. Il a noté qu'il n'était pas sur pour les taux de survies des Langoustines en dessous de la taille de référence Minimum de conservation (*MCRS en anglais*). Il a souligné que le Règlement Omnibus disait que - dans ce cas pour le merlu – si le poisson n'est pas entier il n'est pas considéré comme du rejet. Est-ce que la Commission est sur le même axe ? Peut-on demander cela pour d'autres espèces ?

Nous souhaiterions demander cela pour les flottes de chalut, que si régulateur considère que le poisson est abîmé ce n'est pas du rejet. Dans le cas du chalut il y a une quantité de poissons considérés abîmés qui nous permettrait d'augmenter nos « rejets » au-dessus des 5% *de minimis*.

Le Président a répondu qu'il pensait que la détérioration du poisson avait pour cause la prédation par les phoques et non pas les dommages occasionnés dans les chaluts, il a également noté qu'il pensait qu'il y avait une restriction au poids pour ne pas être considéré comme du rejet – 50 kg ? Le président a proposé que l'on continue la discussion sur les demandes *de minimis* des autres EM et a demandé si quelqu'un avait des informations complémentaires ?

Action 3 : Une extension du groupe de rédaction pour mettre sur pied une matrice avec les détails de survie par pour chaque unité fonctionnelle de Langoustine, fournissant les questions détaillées sur le thème de la capacité de survie (action terminée).

Alan Coghill a informé le groupe qu'en Écosse ils étaient en train de travailler sur les dérogations *de minimis* pour le lieu noir, le cabillaud et le merlu. Le gouvernement du RU lui a confirmée que les flexibilités seront du ressort des EM.

Le Président a confirmé que ces demandes n'étaient pas demandées pour les plans de 2016 mais seront très utiles quand ces espèces arriveront dans les prochaines années.

Sean O'Donoghue a déclaré que de leur point de vue l'églefin était la principale priorité – nous allons devoir réévaluer comment la nouvelle information sur la définition de pêche de 10% impactera les pêcheries. Les délais sont courts, aussi la chose la plus importante à faire est d'identifier les questions d'importance sur le control et comment cela fonctionnera en pratique. Deux navires sur la même pêche, un concerné par l'OD et l'autre non, les modalités sont très importantes. Ils ont besoin d'avoir une idée sur comment ça les impactera à partir du 1^{er} janvier.

Eibhlín O'Sullivan a également dit que si un navire était concerné par plusieurs catégorie, ils ont besoin de savoir comment ils seront impacté. Les pêcheurs ayant modifié leurs modèles de pêche ont besoin de clarifier s'ils seront toujours jugés sur leurs pratiques de pêche de 2013/14 ?

Bertie Armstrong a suggéré que le CCEOS revienne à ce que les CC ont déjà validé et que l'on décide ce qu'on veut mener à bien dans le délai qu'il nous reste avant que les GHN rendent leur

décision finale pour 2016. Il y aura certainement des clarifications sur la survie pour les flottes d'ici le 1^{er} Janvier. Il a demandé si le Groupe devait préparer un petit papier à soumettre au GHN.

Eibhlín O'Sullivan a convenu que le GHN devait être informé des tenants et aboutissants avant de rendre leur décision le 7 mai, elle a suggéré une réponse de maximum une ou deux pages avec les points principaux.

Barrie Deas a indiqué qu'il fallait mieux connaître les réponses aux questions que nous voulions poser avant de les poser, par exemple nous pouvons prédire quelle sera la réponse à la question de ce qui se passera pour un navire concernés par trois catégories – il sera certainement concerné par les OD des trois (cela a déjà été soulevé par le CC de la mer du Nord)

Jesús A Lourido Garcia indique que la question du délai a déjà été débattue, et il suggère que le GT se concentre des questions spécifiques et problématiques car les flottes ont besoin de réponses claires. Il précise que nous avons besoin de comprendre comment l'industrie de la pêche fonctionnera avec les espèces à quotas limitant (*choke en anglais*) ou avec des TAC 0. Il a indiqué une particularité en Espagne où les captures accidentelles d'espèces hors quota sont très basses, 3% dans certains cas. La Commission doit être proactive et ne devrait pas attendre que les EM, le secteur de la pêche et les ONG arrivent à un consensus ; la nécessité de réunir les questions pratiques du groupe. Il propose que le groupe avance avec les questions qui nécessitent des discussions et une réponse urgente, il propose également que la procédure d'urgence de 48 heures soit utilisée pour signer les cations du GT vu que le Comité Exécutif c'est tenu avant le GT.

Le président a confirmé que tout le monde souhaiterait que la question des espèces à quotas limitant soit clarifiée, il comprend que l'hypothèse est que les dérogations décrites sont prévues pour minimiser l'impact des espèces à quotas limitant pour les industries. Cependant, le Président n'est pas sûr que cela soit efficace dans tous les cas. Il demande au GT comment ils pensent que le CC devrait communiquer avec l'industrie.

Bertie Armstrong a répété que la proposition de phases a déjà été acceptée et qu'il ne pense pas que espèces à quotas limitant devrait être un problème pour la première année d'interdiction de rejets mais que se sera quelque chose à laquelle il faudra penser dans le futur, mais pas quelque chose à laquelle il faut faire face immédiatement.

Jesús A Lourido Garcia répond que espèces à quotas limitant sont pour lui la plus grande préoccupation. Il pense qu'ils rencontreront des problèmes à l'avenir. Il déclare que

l'information doit être disponible pour permettre aux flottes de s'adapter et de changer les plans, ils ont déjà rencontré ce problème avec le merlu. Il indique qu'il se positionne toujours dans le pire scénario et souligne l'importance d'anticiper cette question et ce qu'ils peuvent faire de nous.

Le Président répond en disant qu'il comprend que les groupes techniques et de hauts niveaux sont conscients des espèces à quotas limitant pour chaque zone et suggère que les EM mènent des analyses qui devront être rendues publiques.

Sean O'Donoghue a déclaré ne pas être sûr de comprendre les enjeux pour 2016, le merlu est la principale espèce pour l'Espagne dans la zone VI et ne devrait pas être en enjeu. Les espèces à quotas limitant ne seront pas un enjeu pour 2016 mais deviendront plus tard un enjeu. Il indique que les enjeux les plus urgents devraient être les enjeux transfrontaliers, ainsi que des clarifications sur quelles règles appliquer lorsqu'on pêche de l'autre côté de la frontière, devrait être la priorité.

Hugo a indiqué que c'était un sujet un peu délicat concernant ce que signifiait *ramener au port*. Il a ensuite discuté des questions autour de l'Article 15 et déclarer que si nous pêchions 1000 tonnes de Langoustines cela rentrera dans les quotas des EM alors qu'auparavant autour de 20-30% de sous-tailles serait retourné à la mer et n'aurait pas été pris en compte dans le quota. Il a indiqué qu'on leur demandait maintenant de débarquer cela, mais que la Commission avait dit que ces rejets n'étaient pas importants et de pas s'en inquiéter car les TAC seraient compenser de ce qui aura été débarqué. Il a alors demandé au groupe de prendre le cabillaud comme un exemple de poissons sous-taille ne pouvant être vendu mais devant être débarqué. La Commission a dit de ne pas s'inquiéter et que les TAC seraient ajustés. Il a dit qu'il était sûr qu'il y aurait des organisations en désaccord avec lui et a demandé au GT s'ils savaient quelque chose à ce sujet.

Roy Griffin a montré au groupe l'Article 16 au sujet des augmentations de TAC à propos des espèces concernées par l'obligation de débarquer et qu'il y avait toujours une demande pour augmenter la sélectivité. Il a convenu qu'il y avait une possibilité pour le poisson d'être renvoyé à la mer mais qu'il avait des difficultés pour dire exactement quelle augmentation de TAC pouvait s'appliquer. Ce sera sur le document d'information, mais à ce moment-là c'était impossible pour lui dans parler en détail.

Roy Griffin a ajouté qu'il voulait répondre rapidement à Sean O'Donoghue au sujet de ce qui constitue la capacité de survie et qu'il y a un travail en cours au CSTEP. Il pense que ce sera évalué EM par EM, mais devra être clarifié.

Bertie Armstrong recherche de la clarté sur les questions de survie et demande si à la lumière du récent commentaire de Barrie Deas nous devrions poser la question. Il est d'accord avec Sean pour que la question transfrontalière soit clarifiée rapidement.

La présidence convient que de demander une clarification.

3. Plans Pluriannuels (PPA)

Le président a montré au GT le document sur les PPA sur le site internet et a demandé au Représentant de la Commission de faire une rapide présentation

Rot Griffin a indiqué que la Commission accepter encore les commentaires sur les propositions de PPA EOS. La limite pour répondre à la consultation sur les PPA EOS, qui auront lieu en mai, sera aux alentours du 1^{er} Septembre. La priorité sera donnée à la mise en place des PPA et un groupe de travail interinstitutionnel conduira les travaux. Le document de discussion actuellement disponible met en évidence les stocks et les zones concernées. Les points clefs incluent :

- L'utilisation d'une série de valeur F
- L'aide pour la gestion des pêcheries mixtes
- La prise en compte que quelle pêcherie est concernées

Ils regarderont la pêcherie de merlu, et il est important de noter que les PPA seront utilisé aussi bien pour les plans mono-spécifiques que multi-spécifiques.

Adrew Clayton a mentionné qu'il pensait que le papier était un document de référence et que vraisemblablement un document plus formel suivrait. Il a précisé que ce papier était pour donner les bases d'un document plus formel alors que des questions clefs doivent être abordées :

- La proposition que le RMD (rendement maximum durable) soit une date buttoir optionnelle du texte – la formule n'est pas compatible avec la PCP
- Les niveaux de sauvegarde doivent être ramenés à leur niveau le plus bas.
Les niveaux minimums de sauvegarde ne sont pas alignés avec les objectifs du RMD – Ils doivent être alignés avec l'Article 2.2.

Roy Griffin a consenti que c'était mal formulé et que c'était effectivement un document préliminaire et que le document de consultation sera plus cohérent.

Barrie Deas a trouvé le résumé très utile et a indiqué que nous devons réfléchir à comment préparé nos réponses, le groupe de rédaction et un exemple fort de comment travaille de manière cohérente ; il a suggéré que ce pourrait être utile d'avoir la présence de scientifique et

de gestionnaire de pêche. Ce serait une manière positive de créer une recommandation plutôt que d'échanger individuellement dans les Groupes de Travail.

Action 4 : Le groupe devra envisager comment améliorer l'organisation et la production de réponse aux consultations de la Commission (action terminée).

4. Autres sujets

Sean O'Donoghue a suggéré qu'étant donné le peu de temps, il serait utile d'avoir le compte rendu et les actions à mener dans les deux semaines qui suivent la réunion.

Le Président est d'accord mais souligne le problème du délai de traduction, tout en suggérant que ceci soit une priorité.

5. Résumé du Président et du rapporteur des actions à mener

Un résumé des actions à mener se trouve au début du document.

Le Président remercie tous les membres et les observateurs d'avoir participer à la réunion, et le Secrétariat et les traducteurs pour leur excellent travail.

La réunion est ajournée à 10:30 comme planifiée.

Annexe I

Liste des participants

Membres du GT1		
Prénom	Nom	Organisation
John	Anderson	Scottish Fishermen's Organisation
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Tom	Bryan-Brown	Mallaig and North West Fishermen's Association
Kara	Brydson	Royal Society for the Protection of Birds
Andrew	Clayton	The Pew Charitable Trusts
Alan	Coghill	Orkney Fish Producers Organisation
Juan Carlos	Corrás Arrias	Pescagalicia Arpega
John	Crudden	European Anglers Alliance
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Ross	Dougal	Scottish Fishermen's Federation
Marc	Ghiglia	Union des Armateurs de la Pêche en France
Hugo	González	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol (ANASOL)
Thierry	Guigue	Association Nationale des Organisation des Producteurs
Irene	Kingma	Dutch Elasmobranch Society



Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Luis Francisco	Marín	Organización de Productores de Pesca de Ondarroa
Kevin	McDonnell	West of Scotland Fish Producers Organisation
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West FPO
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña
Mercedes	Rodríguez Moreda	OPP-07-LUGO
Anne-Margaret	Stewart	The Scottish White Fish Producers Association
Observateurs		
David	Beard	Manx Fish Producers Organisation
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Richard	Brouzes	OPBN
Debbie	Crockard	Seas at Risk
Gonzague	De Moncuit	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Paul	Françoise	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marine: CDPMEM 14
Marta	García Merchán	Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente
Robert	Griffin	European Commission
Daniel	Lefèvre	CRPMEM de Basse Normandie



Miquel	Ortega Cerdá	Fundació ENT
Glenn	Quelch	European Fisheries Control Agency
Sara	Vandamme	ILVO
Johnny	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Justyna	Niewolewska	Advisor to the Pew Charitable Trusts
Nuala	Carson	Defra
Edward	Fahy	Irish Seal Sanctionary
SECRETARIAT DU CCEOS		
Conor	Nolan	Secrétaire Général
Barbara	Schoute	Secrétaire Général D.
Joanna	McGrath	Assistante de Direction - Administration et Finances